



CODE DE TRANSPARENCE

SG ECHIQUIER ACTIONS FRANCE DIVERSIFIE ISR

SG ECHIQUIER ACTIONS EUROPE MID CAP ISR

PREAMBULE

UNE GAMME DE FONDS ISR EN ARCHITECTURE OUVERTE DEDIEE A LA BANQUE DE DETAIL SOCIETE GENERALE

Le Groupe Société Générale a pour ambition, aux côtés de ses clients, de construire un avenir meilleur et durable en jouant un rôle moteur et positif dans les transformations du monde. Il souhaite contribuer ainsi, entre autres, à un avenir plus écologique et plus respectueux de la planète, notamment au travers des solutions d'épargne proposées à l'ensemble de sa clientèle. Le Groupe Société Générale considère en effet l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme un moyen d'investir dans des sociétés qui ont un impact positif sur l'environnement, le social et, donc, la société dans son ensemble. La création de cette nouvelle gamme d'OPC ISR s'inscrit dans la volonté d'offrir à ses clients une large palette de solutions de placement en architecture ouverte, avec une dimension sociétale et environnementale prise en compte à chaque instant. Cette gamme constitue le cœur de l'offre proposé par le réseau de détail de la Société Générale et est en parfaite cohérence avec la raison d'être du Groupe SG :

« Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions d'épargne responsables et innovantes. »

Au travers de cette gamme, le Groupe Société Générale se positionne comme le 1er grand réseau bancaire français à offrir à l'ensemble de ses clients dès fin 2020 une gamme de solutions de placement intégrant dans le même temps la notion d'architecture ouverte et les enjeux Environnementaux et Sociétaux.

Le Groupe Société Générale a confié à SG29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006, et filiale à 100% du Groupe SG, la création d'une plate-forme de délégation en charge du développement de ces solutions innovantes. Dans ce cadre, SG 29 Haussmann assure la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans le domaine de la classe d'actifs travaillée, de la gestion Socialement Responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG29 Haussmann est par ailleurs signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI).

Dans cette perspective, SG29 Haussmann a décidé de confier à La Financière de l'Echiquier, deux délégations de gestion sur les deux expertises suivantes :

- Actions France Diversifié ISR
- Actions Europe Mid Cap ISR

SOCIETE DE GESTION :
SG 29 HAUSSMANN
29 boulevard Haussmann
75009 Paris – France

DELEGATAIRE DE LA GESTION FINANCIERE :
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
(ci-après le « Délégué de la Gestion Financière »)
53 avenue d'Iena – 75116 Paris

TABLE DES MATIÈRES

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2.	Données générales sur la société de gestion	5
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	21
4.	Processus de gestion	32
5.	Contrôles ESG.....	37
6.	Mesures de performance ESG et reporting	41

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Fonds	Classe d'actifs	Exclusions appliquées par le fonds	Stratégie dominante et complémentaires	En-cours en millions d'euros (31/12/21)	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SG Echiquier Actions France Diversifié ISR	☑ Actions françaises toutes capitalisations	☑ Armements dont (armements controversés) ☑ Energies Fossiles (dont charbon thermique) ☑ Tabac ☑ Cannabis à usage récréatif ☑ Pornographie ☑ Jeux	☑ Best-in-universe ☑ Best effort ☑ Exclusion	54 Mio€	Label ISR	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses Sont disponibles sur le site SG 29 Haussmann
SG Echiquier Actions Europe Mid Cap ISR	☑ Actions petites et moyennes valeurs des pays de l'UE	d'argents ☑ Emetteurs en violation du Pacte Mondial des Nations Unies ☑ Controverses très sévères MSCI	☑ Best-in-universe ☑ Exclusion	26 Mio€	Label ISR	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses Sont disponibles sur le site SG 29 Haussmann

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion du fonds est :

SG29 HAUSSMANN (SG29)

29 boulevard Haussmann

Paris 75009

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/>

La société de gestion délégitaire de la gestion financière du fonds est :

La Financière de l'Echiquier

53 avenue d'Iéna

75 116 PARIS

<http://www.lfde.com/>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique de la démarche d'investisseur responsable de SG 29 Haussmann :

Chez SG 29 Haussmann, nous sommes convaincus qu'une politique de responsabilité sociale d'entreprise solide est synonyme de performance financière durable à long terme.

Depuis sa création en 2006, SG29 Haussmann développe une gestion humaine et de proximité pour ses clients, au service de leur patrimoine. Dans notre approche de la gestion de patrimoine, il est de notre responsabilité fiduciaire, en tant que société de gestion d'actifs, de prendre en compte les risques et facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos processus d'investissement. En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nos investissements sont résolument tournés vers plus de durabilité et de responsabilité sociale afin d'accompagner nos clients institutionnels et privés et de contribuer de façon positive aux changements vers une économie plus durable.

L'investissement Socialement Responsable (ISR) combine des critères financiers traditionnels et des aspects non financiers connus sous le nom de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). L'objectif est de financer des entreprises et des organismes du secteur public contribuant au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant les comportements de gouvernance et les pratiques de gestion, l'ISR favorise la transition vers une économie plus durable.

La gouvernance ISR développée par SG29 Haussmann vise ainsi à conjuguer performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPCVM), elle intègre exclusions sectorielles et critères ESG (approche « best-in-class/best effort »). La gouvernance ISR s'applique également à la gestion de mandats ou de FCP dédiés à nos clients privés.

SG29 Haussmann est par ailleurs signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI), ce qui nous permet d'ancrer notre démarche ISR dans un cadre international reconnu.



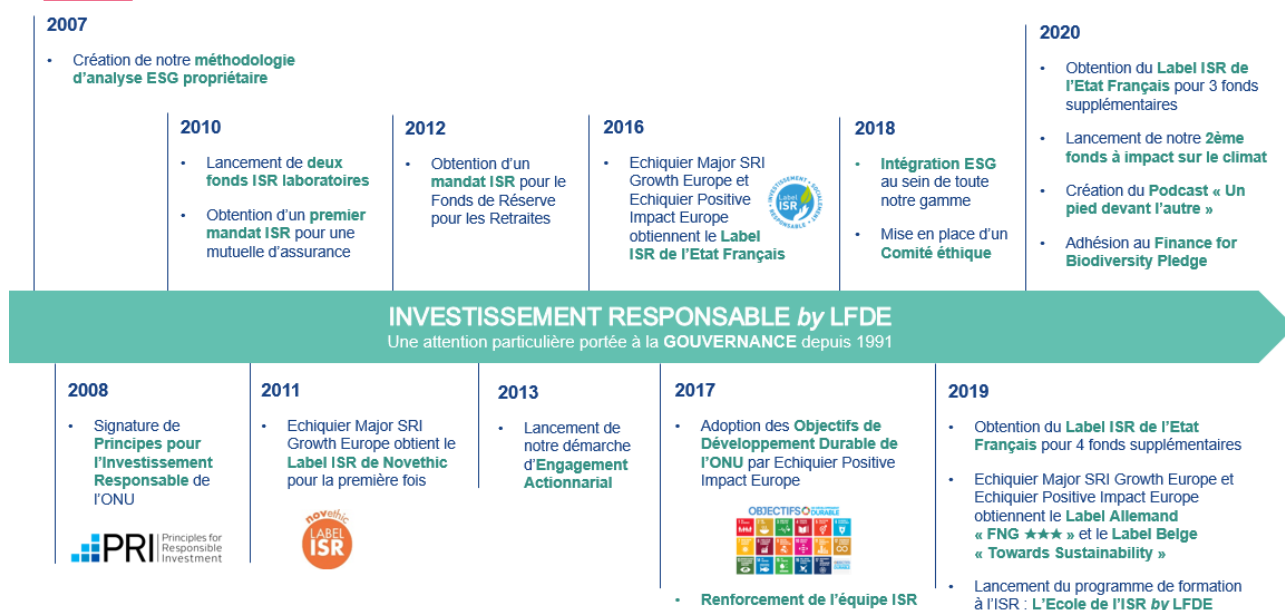
Historique de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Depuis la création de La Financière de l'Echiquier en 1991, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises. Débutée en 2007, la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE). Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de rencontres et d'échanges avec elles, en particulier sur les aspects de gouvernance.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable à La Financière de l'Echiquier est disponible sur leur site internet, dans la section « [Investissement Responsable](#) ».

Les frises chronologiques ci-dessous retracent les principaux événements marquants ayant jalonné plus de quatorze ans d'engagement de La Financière de l'Echiquier dans le domaine de l'investissement responsable.

LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE



LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES



ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES 2022

- Poursuite de **nos travaux** sur la thématique de la **biodiversité**
- Publication de notre **1er rapport Climat et Biodiversité**
- Poursuite de nos actions visant à **sensibiliser et éduquer** équipes de gestion, clients, et entreprises en portefeuille aux enjeux ESG
- Réflexion autour de la **création de nouveaux produits ISR et Impact**

Principes de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Pour La Financière de l'Echiquier, être un investisseur responsable c'est : « Rechercher la performance en investissant dans les entreprises où la bonne gouvernance et l'excellence managériale insufflent des initiatives sociales et environnementales, créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. ».

La Financière de l'Echiquier exerce son rôle d'investisseur responsable de trois façons :

- **Intégration ESG : Un socle de responsabilité commun pour la gestion**

Notre politique d'Intégration ESG - qui consiste à prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - concerne l'intégralité des OPC gérés activement par La Financière de l'Echiquier. Ce socle de responsabilité commun vise à rapprocher progressivement les pratiques de l'ensemble de l'équipe de gestion de celles mises en oeuvre dans le cadre des OPC labellisés ISR. L'analyse des critères extra-financiers, et en particulier de la gouvernance, nous permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face. Les grands principes de cette approche sont les suivants :

- **Exclusions** : Plusieurs secteurs sont exclus de toute la gestion : la production de tabac, les armements controversés, le charbon thermique ainsi que le secteur du cannabis récréatif. De plus sur une base normative, nous excluons toute société faisant l'objet de controverses jugées très sévères par MSCI ESG Research. Cette liste contient entre autres les sociétés coupables de la violation avérée d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies.
- **Analyse ESG** : Notation ESG d'au moins 90% des valeurs en portefeuille avec une attention particulière portée en interne à la gouvernance des entreprises et l'appui de MSCI ESG Research sur l'environnement et le social. Une note ESG minimale de 4,0/10 est nécessaire pour intégrer les OPC gérés en Intégration ESG. De plus, ces OPC s'engagent à ce que leur note ESG moyenne pondérée soit à tout moment, supérieure à celle de leur univers d'investissement.
- **Controverses** : Une attention particulière est portée à l'existence de controverses ESG. Un Comité éthique se tient pour statuer sur les cas les plus sensibles.
- **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises en portefeuille permettant d'aborder les axes de progrès identifiés lors de l'analyse ESG de chaque société.
- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles.
- **Transparence** : Transparence accrue sur notre approche d'Intégration ESG ainsi que sur nos investissements via des documents disponibles en libre accès sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

- **Convictions Durables : Un engagement renforcé dans le cadre de nos OPC ISR**

Acteur historique de l'ISR, La Financière de l'Echiquier propose depuis 2010 des OPC ISR. Au-delà de notre politique d'Intégration ESG, la création d'une offre dédiée marque l'engagement de la société en la matière. Ici, l'analyse des critères extra-financiers a un impact important sur la sélection des entreprises en portefeuille. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de nouvelles opportunités d'investissement. Les grands principes de cette approche sélective et contraignante sont les suivants :

- **Exclusions** : Politique d'exclusion élargie et renforcée pour les OPC ISR
- **Analyse ESG** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille pour les OPC ISR Actions et 95% minimum pour les OPC ISR Obligataires et Multi-actifs. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Une note ESG minimale est nécessaire pour intégrer les OPC ISR.
- **Controverses** : Alertes quotidiennes sur les controverses ESG et mise à jour de la note ESG de l'entreprise si la gravité de la controverse le justifie.

- **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises détenues au cours desquelles sont abordés les enjeux ESG. Les questions ESG peuvent également faire l'objet d'un entretien dédié. Chaque analyse ESG s'accompagne du partage avec l'entreprise concernée de suggestions d'axes de progrès. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
 - **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles ISR.
 - **Transparence** : Nombreux documents disponibles en ligne sur notre approche et notre méthodologie ISR tout comme sur les investissements réalisés dans le cadre de ces OPC.
- **Investissement à Impact : La nouvelle frontière de l'ISR**
- Pionnier de l'investissement responsable en France, La Financière de l'Echiquier a décidé dès 2017 de s'engager sur le terrain de l'investissement à impact sur les marchés cotés en lançant son premier OPC à impact, dédié au financement d'entreprises apportant une contribution positive et significative aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cette décision marque un virage important pour notre société de gestion vers l'investissement à impact, qui est pour nous la nouvelle frontière de l'ISR. L'investissement à impact est un exercice exigeant reposant sur trois principes : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. Notre Doctrine d'Impact reprend ces principes et donne un cadre aux stratégies d'investissements à impact de LFDE. Au travers de ce type d'investissement, notre objectif est de maximiser l'impact environnemental et social positif de chacune de nos décisions d'investissement. Les grands principes de cette approche sont les suivants :
- **Exclusions** : La politique d'exclusion des OPC à impact est plus contraignante que celle à l'oeuvre dans le cadre des OPC ISR et alignée avec la thèse d'impact de chaque OPC.
 - **Analyse ESG** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Elle est entièrement internalisée (pas de recours à la recherche de MSCI ESG Research). Tout investissement dans les OPC est contraint par une note ESG et un score impact minimum basés sur des méthodologies propriétaires.
 - **Controverses** : Alertes quotidiennes sur les controverses ESG et mise à jour de la note ESG de l'entreprise si la gravité de la controverse le justifie.
 - **Dialogue** : L'analyse ESG d'un émetteur s'accompagne d'un entretien systématique dédié aux enjeux ESG. A son issue, nous partageons avec l'entreprise concernée des suggestions d'axes de progrès, avec une attention particulière accordée à l'impact. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
 - **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles à impact.
 - **Transparence** : En plus de la documentation disponible concernant nos OPC ISR, nous publions également annuellement pour ces OPC un rapport d'impact disponible en ligne sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

Chacun de ces aspects sera développé plus en détail tout au long de ce Code de Transparence.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

A propos de SG29 Haussmann

SG29 possède une démarche liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR). La philosophie de cet engagement de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) repose sur une démarche ESG, la prise en compte de critères extra-financiers, le calcul de l'empreinte carbone de nos portefeuilles et une politique de droit de vote et d'engagement.

Cette démarche présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les questions ESG dans ses différentes solutions d'investissement et ces principaux objectifs sont :

- Prendre en compte les risques et les opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises ;
- Investir pour avoir un impact positif sur l'intégration sociale, environnementale et de la gouvernance des entreprises ;
- Influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

Notre démarche d'Investisseurs Socialement Responsables est disponible en accès public sur le site Internet de SG29.

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/une-gestion-responsable/>

SG29 applique ces principes afin d'adresser les enjeux du développement durable via :

- Les solutions d'Investissement ISR que nous avons développées,
- Le vote et l'engagement,
- Des capacités d'évaluation des risques ESG et climat ainsi que de reporting. Conformément à l'article 173 (D 533-16) de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte,
- La diffusion de sa démarche RSE, sa politique de vote, les rapports de vote et le rapport sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG),

En qualité de société de gestion, SG29 Haussmann est amené à exercer au travers des OPC gérés, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux titres dont elle assure la gestion, le droit de vote constituant l'un de ces droits. L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale et il est important pour les clients des OPC que SG29 Haussmann participe aux décisions qui sont prises et qui peuvent influencer la valorisation à long terme de leurs actifs.

Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des clients et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG29 Haussmann a élaboré un ensemble de règles afin de déterminer concrètement l'organisation et l'exercice des votes et a défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Cette **politique est revue annuellement** afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

La politique de vote tient compte des articles 319-21 à 319-23 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les politiques de vote des sociétés de gestion, ainsi que des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association française de la gestion financière (AFG).

La politique de vote de SG29 est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche ISR.

A propos de la Financière de l'Echiquier

La Financière de l'Echiquier a formalisé au fil des années sa démarche d'investisseur responsable en l'inscrivant dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE) dont elle est l'élément central. Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de dialogue et une attention particulière portée depuis l'origine aux aspects de gouvernance.

Les étapes clefs de cette formalisation ont été les suivantes :

- 1991-2007 : Approche d'investisseur responsable non formalisée mais application de principes de « bon sens » : importance accordée à la gouvernance des entreprises et démarche active de vote aux assemblées générales.
- 2007 : Création de notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.
- 2011 : Obtention du label ISR de Novethic par Echiquier Major SRI Growth Europe (premier fonds ISR labellisé de La Financière de l'Echiquier).
- 2013 : Formalisation de notre démarche d'engagement auprès des entreprises au travers de la définition des « axes de progrès ».
- 2017 : Adoption de la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par Echiquier Positive Impact Europe.
- 2018 : Formalisation et renforcement de notre approche d'Intégration ESG (voir ci-dessous). Formation approfondie de l'ensemble de l'équipe de gestion à l'analyse ESG ainsi que de l'ensemble des équipes commerciales à la thématique de l'investissement responsable. Mise en place d'un comité éthique.
- 2019 : Publication d'une étude sur les liens entre l'ISR et la performance financière. Elargissement de notre gamme de fonds ISR (6 OPC détenteurs du label ISR de l'Etat Français) et obtention du label allemand « FNG » et du belge « Towards Sustainability » par certains d'entre eux.
- 2020 : Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée à fin 2020 de neuf OPC (hors les deux OPC concernés par ce Code de transparence).
- 2021 : Publication de la Stratégie Climat et Biodiversité et de la Doctrine d'Impact de LFDE. Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée à fin 2021 de douze OPC (ce chiffre n'inclue pas les deux OPC concernés par ce Code de transparence).

Il est important, pour La Financière de l'Echiquier, de formaliser cette démarche et ses différentes étapes à la fois en interne auprès des collaborateurs et en externe (visibilité sur la place et auprès de nos clients).

- **Formalisation en interne** : L'objectif de la formalisation en interne de notre démarche est d'accompagner les équipes dans la compréhension et l'appropriation du sujet. L'équipe de Recherche Investissement Responsable (IR) a un rôle moteur à ce sujet et consacre en particulier du temps aux équipes commerciales et à l'équipe de gestion collective qui sont au cœur de cette démarche.
 - o **Formations aux thématiques ESG** : Depuis fin 2017, l'équipe de Recherche IR se mobilise fortement afin de former l'ensemble de ses équipes aux enjeux de la finance durable. Pour cela,

l'équipe de Recherche IR a développé de nombreuses formations dispensées tout au long de l'année (analyse ESG, climat, biodiversité, obligations vertes, hydrocarbures non conventionnels et controversés...), qui parfois s'appuient également sur l'expertise de partenaires experts. En complément, LFDE propose à ses collaborateurs un catalogue de formations et de certifications externes à la finance durable. Ainsi plus d'une dizaine de nos collaborateurs ont obtenu la certification « ESG Investing » du CFA Institute, tout comme la certification AMF Finance durable. Ces certifications permettent de valider les acquis des connaissances et de l'expérience de nos collaborateurs sur la finance durable. Nos collaborateurs sont encouragés à se former à ces enjeux, notamment par le biais d'objectifs annuels individuels dédiés entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération annuelle variable.

- **Ambassadeurs ISR** : En 2018, nous avons également créé un réseau d'ambassadeurs de l'ISR au sein de La Financière de l'Echiquier. Leur rôle est de devenir le référent ISR au sein de leur équipe, de faire remonter de l'information du terrain à l'équipe de Recherche IR et de faire preuve d'un esprit critique et constructif envers le travail de cette même équipe.
- **Accompagnement de l'équipe de gestion collective** : Début 2021, nous avons également lancé une nouvelle réunion récurrente animant la vie de la gestion : « Le RDV de la Gestion Responsable ». Vous trouverez tous les détails concernant ce rendez-vous dans le paragraphe 2.5.

- **Formalisation en externe.** Selon nous, la formalisation de notre démarche en externe a plusieurs objectifs :

- **Visibilité sur le marché** : Cela consiste à participer à des événements et à des initiatives de place afin de promouvoir notre expertise et l'investissement responsable dans sa globalité. Ce point est développé davantage dans le paragraphe 2.7. La publication d'études comme celle sur les liens entre ISR et Performance publiée en 2019 en fait partie.
- **Sensibilisation des clients** : Afin de faire adhérer nos clients à notre démarche d'investisseur responsable, il est essentiel de les informer et de les sensibiliser à ce sujet. Le travail des commerciaux, avec l'appui de l'équipe ISR est ici primordial. De plus, les événements que nous organisons tout au long de l'année sur l'ISR ont un objectif pédagogique. L'équipe de Recherche IR de La Financière de l'Echiquier est particulièrement active dans la formation de ses clients à l'ISR. Elle a lancée à ce titre, à la rentrée 2019, « L'Ecole de l'ISR by LFDE », un programme de formation à destination de ses clients conseillers financiers. Dans cette dynamique, le podcast pédagogique [« Un pied devant l'autre »](#) sur le thème de l'investissement responsable a été lancé à l'automne 2020.
- **Information à destination de nos parties prenantes** : Nous accordons beaucoup d'importance à communiquer de façon transparente et proactive avec l'ensemble de nos parties prenantes sur notre démarche d'investisseur responsable. Ce Code de transparence est l'outil le plus complet de formalisation de notre démarche. L'ensemble des documents à ce sujet sont disponibles sur notre site internet, dans la section « Investissement Responsable », sur la page [« Pour aller plus loin »](#), au sein de la rubrique « Documents LFDE » (i.e. politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement) ainsi que sur les pages dédiées à chacun de nos OPC accessibles à partir de la page [« Fonds »](#). Ce point est développé davantage dans le paragraphe 6.3.

- **Apprentissage académique** : En tant qu'acteur du secteur, il nous semble important de pouvoir former les futurs professionnels de la finance, à l'investissement responsable. Des cours sont ainsi donnés chaque année par les membres de l'équipe de Recherche IR, dans plusieurs établissements d'enseignements supérieurs (NEOMA Business School, SKEMA Business School ...). Dans cette dynamique, La Financière de l'Echiquier a également contribué à la création du « MSc Sustainable Finance & FinTech » de SKEMA Business School a ouvert ses portes à la rentrée 2021.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion délégitaire de la gestion financière ?

La **gestion des risques et des opportunités ESG** est au centre de la démarche d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Ces risques et opportunités sont appréhendés, depuis plusieurs années, de différentes façons, au travers de nos différentes méthodologies (notation ESG, score ODD et Score Maturité Climat et Biodiversité) :

- **Identifier des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques extra-financiers.
- **Détecter des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous nous en servons de modèle pour inciter les autres à s'améliorer.

Concernant en particulier les **risques et opportunités liés au changement climatique**, LFDE a formalisé début 2021 une Stratégie Climat et Biodiversité ambitieuse qui fixe un certain nombre d'objectifs afin d'intégrer progressivement la gestion des risques climatiques (dont ceux liés à la protection de la biodiversité) à l'ensemble de ses investissements. Cette stratégie se décompose en 9 engagements, alliant ambition, transparence et pragmatisme :

- **Gouvernance**, pour doter LFDE d'une véritable gouvernance climat, au plus haut niveau.
- **Intégration** des enjeux climatiques et de biodiversité dans l'ensemble des portefeuilles, ainsi qu'au sein de tous nos métiers et prises de décision.
- **Engagement**, pour mobiliser les entreprises à nos côtés, en renforçant notre politique de vote et en intégrant les sujets climatiques dans notre démarche d'engagement.
- **Engagement** encore, pour accélérer la transition, en intensifiant nos exigences envers les secteurs les plus émissifs dans le cadre d'une politique charbon exigeante.
- **Pédagogie**, pour sensibiliser et embarquer toutes nos parties prenantes.

- **Mobilisation** des clients dans la transition de la gestion de leur épargne, en déployant des initiatives pédagogiques parmi lesquelles un accompagnement spécifique sur la prise en compte des enjeux climatiques.
- **Partage** avec les entreprises et nos clients lors d'un séminaire Climat annuel, réunissant des experts climatiques, et destiné à stimuler l'échange de bonnes pratiques.
- **Transparence**, bien sûr, pour plus de lisibilité et rendre compte des résultats obtenus.

La Stratégie Climat et Biodiversité de La Financière de l'Echiquier est accessible dans son intégralité sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Climat ».

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion déléguée de la gestion financière ?

Dans le cadre de notre démarche d'Intégration ESG, tous les membres de l'équipe de gestion collective, composée de 35 personnes au 31/12/2022, sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier.

- **L'équipe de Recherche IR** : Parmi eux, l'équipe de Recherche IR (dont la composition est disponible dans le paragraphe 2.6) est en charge d'accompagner l'ensemble de la gestion dans cette démarche, d'assurer le suivi qualitatif de leurs travaux de recherche ESG et d'effectuer des contrôles qualité sur les analyses ESG réalisées. Aucune analyse ESG n'est publiée dans notre base de données sans la validation de l'équipe de Recherche IR. Pour mener à bien cette démarche et permettre à chacun de s'approprier le sujet, chaque membre de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier bénéficie d'une formation continue à l'analyse ESG afin de l'aider à cerner les risques et opportunités ESG de ses cas d'investissement. En complément de ces missions, l'équipe organise trimestriellement le « RDV de la Gestion Responsable ». C'est un lieu d'échange privilégié entre l'équipe de Recherche IR et l'équipe de Gestion Collective qui permet d'organiser la répartition des travaux d'analyses ESG au sein de l'équipe de gestion, de renforcer leur connaissance sur les thèmes et actualités ISR et de les informer des évolutions de la démarche d'investissement responsable de la Financière de l'Echiquier. L'équipe de Recherche IR est également en charge de produire les analyses ESG les plus « stratégiques » pour l'équipe de gestion. A cette occasion, l'organisation d'un entretien avec un expert sur les enjeux ESG de la société analysée est encouragée. L'équipe de Recherche IR a aussi la charge de mettre à jour les méthodologies d'analyse ESG et d'Impact et de coordonner un certain nombre de projets annexes (vote aux assemblées générales, engagement actionnarial, reporting, développement de nouveaux produits...).
- **L'équipe de Gestion Collective** : Le partage de la recherche ESG au sein de l'équipe de gestion collective est l'un des points centraux de notre approche d'Intégration ESG. Il prend forme via un point hebdomadaire lors de la réunion de gestion et via « Le RDV de la Gestion Responsable ». Une communication par mail de tous les comptes rendus d'entretiens et des notations ESG associées ainsi qu'un archivage de tous les travaux de recherche ESG dans notre base de données

propriétaire ont lieu de façon systématique. Cette base de données a la particularité de rassembler au même endroit les informations financières et extra-financières sur les émetteurs. Notre capacité à engager le débat avec les entreprises et à nous forger un avis sur leur état d'avancement sur ces sujets repose selon nous sur le développement d'une culture extra-financière partagée par toute l'équipe de Recherche au sein de La Financière de l'Echiquier. Ces dernières années, cette base de données a été modernisée et les fonctionnalités relatives à l'ISR enrichies donnant ainsi davantage de visibilité à l'ensemble des données ESG à disposition de l'équipe de gestion.

- **L'ensemble des équipes de La Financière de l'Echiquier :** Au-delà de l'équipe de gestion, le sujet de l'investissement responsable est très intégré au sein de l'entreprise et toutes les équipes sont impliquées dans le développement et l'amélioration continue de notre démarche, en particulier nos équipes commerciales. Pour ce faire, la quasi-totalité des salariés de La Financière de l'Echiquier a bénéficié d'une formation sur le sujet et des sessions de formation sont organisées à échéance régulière. Une personne en charge de l'ISR a également été recrutée en 2020 au sein de l'équipe « Service Client ».

De plus, depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » n'est plus seulement un objectif collectif : chaque collaborateur est concerné, par le biais des objectifs individuels qui lui sont assignés, et qui comptent désormais obligatoirement un objectif spécifique de contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de sa rémunération annuelle variable. Les objectifs sous-jacents, quantitatifs ou qualitatifs, sont précisés pour chaque collaborateur selon sa fonction et ses responsabilités. Les risques en matière de durabilité de nos investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion (selon le degré de prise en compte des critères extra-financiers des OPC gérés), ainsi que des dirigeants de LFDE. Ces objectifs sont évalués à la fois collectivement et individuellement, lors des évaluations de fin d'année.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion délégataire de la gestion financière ?

La Financière de l'Echiquier a une équipe dédiée composée de quatre personnes : une personne Responsable de la Recherche IR ainsi que trois analystes ISR dédiés à l'analyse ESG des entreprises et au support de l'équipe de gestion.

En complément de ces quatre personnes, dix gérants, six analystes et une assistante de gestion travaillent sur des OPC labellisés ISR et réalisent, avec le soutien de l'équipe de Recherche IR, l'analyse extra-financière des entreprises présentes dans leurs portefeuilles.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

A propos de SG 29 Hausmann :

SG29 Haussmann a la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle s'inscrit dans un cercle vertueux où la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable peut également être source de performance.

A ce titre, la société de gestion a renforcé et multiplié ses actions de formation à l'analyse ESG ainsi que sa participation à des initiatives concernant l'ISR par différentes actions :

- Présentation interne de la méthodologie de notation extra-financière MSCI et Ethifinance
- Présentations thématiques internes (développement de l'écosystème ESG, nouveaux benchmarks ESG, plastique, gaspillage alimentaire, cyber sécurité, stranded assets...)
- Participation à des séminaires émetteurs sur les aspects ESG
- Séminaires Bloomberg consacrés aux données ESG
- Séminaires UN PRI sur différentes thématiques
- Participation de SG 29 Haussmann à une étude sur les pratiques ESG réalisée par INDEFI (cabinet de conseil en stratégie dédiée aux sociétés de gestion)
- Conférences et Webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers
- Intervention institut Curie devant des clients OSBL (Organismes Sans But Lucratif)
- Participation à un groupe de travail sur l'impact à l'initiative de l'AFG

A propos de la Financière de l'Echiquier

Dans le domaine de l'investissement responsable, la Financière de l'Echiquier est partie prenante des initiatives suivantes :

- Initiatives Généralistes :
 - Principles for Responsible Investment (PRI) – Organisation des Nations Unies (2008)
 - ⇒ Participation en 2019 aux campagnes d'engagements collaboratifs environnementaux « The Investor Agenda » et ainsi que sur la thématique « Déforestation et feux de forêts en Amazonie »
 - ⇒ Participation en 2020 au groupe de travail « Taxonomie Européenne »
 - ⇒ Participation en 2020 à la campagne d'engagement collaboratif environnemental du « Climate Action 100+ » et au groupe de discussion « Garantir un système financier durable dans la phase de relance du COVID-19 »
 - AFG - Comité Technique Investissement Responsable (2013)
 - ⇒ Membre depuis 2020 du Comité Investissement Responsable restreint composé d'une dizaine de sociétés de gestion de la Place de Paris
 - ⇒ Participation en 2019/2020 au groupe travail « ODD »
 - ⇒ Participation en 2020 aux groupes de travail ad hoc « Consultation Doctrine AMF 2020-03 » et « Consultation Article 8 de la Taxonomie »

- ⇒ Participation en 2021 aux groupes de travail « Energies fossiles », « Impact » et « Biodiversité »
- SIFs - Sustainable Investment Forum
 - Forum per la Finanza Sostenibile – Italie (2017)
 - Forum pour l’Investissement Responsable – France (2019)
 - ⇒ Participation en 2019 au groupe de travail « Label ISR »
 - ⇒ Participation en 2020 aux trois groupes de travail « Impact » : intentionnalité, additionnalité et mesure d’impact
 - ⇒ Membre depuis 2021 de la Commission « Dialogue et Engagement »
- GIIN – Global Impact Investing Network (2020)
 - ⇒ Participation en 2020 et 2021 au groupe de travail « Actions cotées »
- Initiatives Environnementales/Climat :
 - Carbon Disclosure Project (CDP) (2013)
 - ⇒ Participation depuis 2020 à la Non-Disclosure Campaign du CDP
 - ⇒ Participation depuis 2020 à la Science-Based Targets Campaign du CDP
 - Montreal Carbon Pledge – Organisation des Nations Unies (2017)
 - Alliance Européenne pour la Relance Verte (2020)
 - Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (2020)
 - Finance for Biodiversity Foundation (2020)
 - ⇒ Participation depuis 2021 aux groupes de travail « Mesure d’impact » et « Engagement avec les entreprises »
 - Net Zero Asset Managers Initiative (2021)
 - ⇒ Participation en 2021 à la campagne d’engagement collaboratif « Sourcing des minéraux de la guerre dans le secteur des semi-conducteurs » menée par les UN PRI
 - Finance for Tomorrow
 - ⇒ Participation depuis 2021 au groupe de travail « Définition de l’Impact » et à partir de 2022 au groupe de travail « Opérationnalisation et Mesure de l’Impact »
 - Entreprise pour l’Environnement (EpE) (2022)
 - ⇒ Participation à partir de 2022 aux groupes de travail « Climat », « Biodiversité » et « Santé-Environnement »
- Initiatives Sociales :
 - World No Tobacco Day - Organisation Mondiale de la Santé (2017)
 - Access to Medicine Foundation (2019)
 - ⇒ Participation en 2019 à la campagne d’engagement collaboratif social autour du Access to Medicine Index
 - Pacte Mondial des Nations Unies & ONU Femmes
 - ⇒ Participation en 2019 à la campagne d’engagement collaboratif social « Women’s Empowerment Principles »

- Association FAIR (fusion de Finansol et l'Impact Invest Lab) (2021)
 - ⇒ Participation depuis 2021 au groupe de « Financeurs solidaires »
 - ⇒ Participation en 2022 au groupe de travail « Barème Adhésion FAIR »
- Investor Alliance for Human Rights (2021)
 - ⇒ Participation depuis 2021 au groupe de travail « Uyghur Region Engagement »

Depuis début 2019, La Financière de l'Echiquier a renforcé sa participation à des initiatives de place ainsi qu'à des groupes de travail thématiques (Objectifs de Développement Durable de l'ONU, label ISR, impact...). Sa mobilisation autour de démarches d'engagement collaboratif aux côtés d'autres investisseurs a également été renforcée au cours de l'année 2019. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre rapport de vote et d'engagement disponible sur le site internet de La Financière de l'Echiquier sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ».

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

A propos de SG29 Haussmann

Les encours totaux des actifs ISR de SG 29 Haussmann au 31 décembre 2021 s'élèvent à 3,7 milliards d'euros.

A propos de La Financière de l'Echiquier

Sont comptabilisés comme « encours des actifs ISR » et dénommés comme « actifs ISR » uniquement les OPC ayant reçu un ou plusieurs labels « ISR » ainsi que les mandats et OPC suivants ayant les mêmes contraintes ISR que ces stratégies modèles.

Les encours totaux des **actifs ISR** de La Financière de l'Echiquier au 30/11/2022 s'élèvent à **5 810M€**. Parmi eux, les encours labellisés ISR de la Financière de l'Echiquier s'élèvent à **4 959M€**.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

A propos de SG29 Haussmann

Au 31 décembre 2021, les encours totaux sous gestion représentent 30 milliards d'euros. Les encours des actifs ISR représentent 12% des encours totaux sous gestion de SG 29 Haussmann.

A propos de La Financière de l'Echiquier

Au 30/11/2022, les encours des actifs ISR représentent environ **53,2%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier. Parmi eux, les encours des actifs labellisés représentent environ **45,4%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier.

2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion délégataire de la gestion financière ?

SG 29 Haussmann & La Financière de l'Echiquier gèrent conjointement 2 OPC labellisés ISR ouverts au public, tous détenteurs du label ISR de l'Etat français :

<u>Nom de l'OPC :</u>	SG Echiquier Actions France Diversifié ISR
Actif net au 31/12/2021 :	54 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	25/11/2020
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	CAC All Tradable Net Total Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	03/02/2021
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
Lien vers la documentation	

SG Echiquier Actions France Diversifié ISR est un fonds de gestion active via la sélection de titres ("stock picking"). Il investit en actions françaises de toutes capitalisations avec pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable Net TR sur un cycle de marché, tout en maîtrisant la volatilité du fonds. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

<u>Nom de l'OPC :</u>	SG Echiquier Actions Europe Mid Cap ISR
Actif net au 31/12/2021 :	26 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	15/01/2021
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Mid Cap Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	03/02/2021

Labels ISR:

Label ISR de l'Etat Français

[Lien vers la documentation](#)

SG Echiquier Actions Europe Mid Cap ISR est un fonds de gestion active via la sélection de titres (« stock picking »). Il investit dans des petites et moyennes capitalisations européennes, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management, et avec pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice « MSCI Europe Mid Cap NR » sur un cycle de marché, tout en maîtrisant la volatilité du Fonds. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG pour ces fonds ?

La gestion dite de "stock-picking" de La Financière de l'Echiquier est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne dans ses OPC. L'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance de ces sociétés et à une meilleure évaluation des risques.

De plus, dans le cadre de cette démarche d'Intégration ESG, l'équipe de Recherche IR a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de l'équipe de gestion à toutes les opportunités offertes par la prise en compte des critères ESG comme indiqué ci-dessous. La formation fait partie intégrante de ce travail de sensibilisation. Ainsi, tous les membres de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier bénéficient d'une formation dédiée à l'analyse ESG - afin de les aider à cerner les risques et opportunités ESG de leurs cas d'investissement - ainsi que d'un suivi rapproché tout au long de l'année par l'équipe de Recherche IR.

De façon générale, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de l'équipe de gestion de la Financière de l'Echiquier sont multiples :

- **Rechercher des objectifs environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance des entreprises** : A travers une analyse extra-financière rigoureuse, nous recherchons à sélectionner les entreprises les plus performances d'un point de vue extra-financier. Nous recherchons également à les accompagner dans le cadre de notre démarche d'engagement sur l'ensemble de leurs enjeux environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance.
 - o **Environnement** : la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux...
 - o **Social** : l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations...
 - o **Gouvernance** : la recherche de l'excellence managériale des entreprises, la recherche de transparence sur la rémunération des dirigeants, la diversité au sein des instances de direction...

- **Utiliser une information disponible peu exploitée** : Les informations ESG sur les entreprises sont souvent peu exploitées par les investisseurs. Il existe donc un avantage concurrentiel à ceux qui s'en servent afin d'acquérir une meilleure connaissance des entreprises et *in fine* prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Dans le cadre de sa démarche d'Intégration ESG, La Financière de l'Echiquier a pour objectif de capitaliser sur la recherche ESG interne et externe afin d'enrichir sa gestion dite de « stock-picking » et de la rendre ainsi plus différenciante. Nous avons la conviction que cette approche apporte une vraie valeur ajoutée à notre gestion.

- **Identifier des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d’approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques extra-financiers.
- **Détecter des opportunités d’investissement** : Au-delà de l’identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d’identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous en servons de modèle pour inciter les autres à s’améliorer.
- **Financer et accompagner la transition vers une économie plus durable** : La prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d’accompagner les acteurs que nous souhaitons voir participer à la transition en cours vers une économie plus durable. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d’accompagner des tendances de fond de la société : transition énergétique, préservation de la biodiversité, consommation responsable, égalité entre les sexes...
- **Avoir un impact social et environnemental positif** : En particulier dans le cas des OPC labellisés ISR, la prise en compte des critères ESG peut permettre d’identifier des acteurs ayant un impact social et/ou environnemental positif et de les accompagner afin de démultiplier et de pérenniser leur impact.
- **Apporter de nouvelles solutions d’investissement à nos clients** : La prise en compte des critères ESG au sein de nos OPC nous permet d’apporter de nouvelles solutions d’investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec leurs valeurs. Nous leur offrons, en outre, par ce biais plus de transparence sur leurs investissements.

L’ensemble de ces objectifs concoure à ce que la prise en compte des critères ESG soit considérée un potentiel facteur de performance, conviction forte partagée par le comité de direction ainsi que l’ensemble des collaborateurs de La Financière de l’Echiquier. Une étude de La Financière de l’Echiquier publiée chaque année depuis 2019 a permis de documenter et de confirmer cette conviction selon laquelle ISR et performance ne sont pas incompatibles, bien au contraire ! Investir dans les entreprises dotées des meilleures notes ESG génère, sur la durée, une performance supérieure à celles des grands indices, et supérieure également à l’investissement dans les entreprises dont les notes ESG sont moyennes ou faibles. L’étude dans son intégralité est disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

Dans le cas particulier de nos OPC labellisés ISR, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG sont les suivants :

- **SG Echiquier Actions France Diversifié ISR** recherche, par la prise en compte des critères ESG, à identifier deux profils d'entreprises au sein son univers d'investissement. Tout d'abord, ces critères lui permettent de détecter des opportunités d'investissement dans des entreprises ayant de bons profils ESG, positionnées sur des segments en croissance grâce à leurs produits et services ayant un impact social et/ou environnemental positif. Cet OPC cherche également, selon une approche best effort, à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG. Ces entreprises sont souvent mises de côté par les investisseurs responsables pour leur manque de transparence sur ces enjeux. Notre proximité avec elles nous permet de dépasser ce manque de transparence, d'obtenir une vision juste de leur positionnement ESG. Notre démarche d'engagement actionnarial est alors primordiale avec ces entreprises que nous conseillons et accompagnons dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
- **SG Echiquier Actions Europe Mid Cap** recherche par la prise en compte des critères ESG, à identifier, au sein de son univers d'investissement, des entreprises ayant de bons profils ESG, positionnées sur des segments en croissance grâce à leurs produits et services ayant un impact social et/ou environnemental positif. Cet OPC cherche également des entreprises ayant des démarches RSE ambitieuses et dans une dynamique d'amélioration continue de leur impact environnemental et social. Elles se positionnent ainsi comme des acteurs de référence en termes de pratique ESG, montrant la voix aux autres entreprises de leur secteur.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable, notre approche de l'évaluation ESG des émetteurs fait appel à la fois, à des moyens internes et externes. Nos analyses sont nourries par nos rencontres régulières avec le management des entreprises et leur accompagnement dans la durée au travers de notre démarche d'engagement actionnarial. Le recours aux agences de notation extra-financières est complémentaire à notre travail d'analyse réalisé en interne.

Des moyens externes multiples sont utilisés pour nourrir notre évaluation ESG des émetteurs comme par exemple :

- La lecture de la documentation publique de l'entreprise (rapports annuels, rapports de développement durable, etc.)
- La consultation de rapports de brokers ou d'ONG
- La revue d'articles parus dans la presse
- Des visites de sites et des rencontres de responsables variés (directeur général, directeur financier, directeur des ressources humaines, directeur qualité, directeur de l'environnement, responsable juridique...)
- L'abonnement à la recherche ESG de MSCI ESG Research nous permettant d'accéder aux profils ESG de nombreuses entreprises et au suivi des controverses

- L'abonnement à la recherche d'ISS sur le thème de la gouvernance, qui nous fournit un rapport détaillé sur chaque entreprise en portefeuille, au moment de son assemblée générale
- L'abonnement à des réseaux d'experts (Gerson Lehrman Group et Third Bridge) pour approfondir nos connaissances sur des thématiques particulières
- L'abonnement à la recherche OFG sur le thème de la gouvernance, qui nous apporte un éclairage complémentaire sur la qualité des conseils d'administration des sociétés françaises
- L'abonnement à Capital IQ afin d'accéder, entre autres, à des informations sur la gouvernance des entreprises
- La plateforme de données environnementales du Carbon Disclosure Project (CDP),
- L'abonnement à la plateforme « C4F Analytics » de Carbon4 Finance,
- La plateforme en ligne de données biodiversités ENCORE,
- La base de données du UN Global Compact

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Les principaux critères ESG pris en compte par les OPC dans le cadre de notre méthodologie d'analyse ESG sont les suivants :

- **Gouvernance :**

- Compétence de l'équipe dirigeante :
 - Pour le directeur général : légitimité dans le métier, track-record, capacité managériale, leadership et structure du schéma de rémunération.
 - Pour le comité de direction : composition, diversité, pertinence des fonctions représentées et engagement sur les sujets de RSE.
- Contre-pouvoirs : sources de contre-pouvoirs au sein du Conseil, anticipation de la succession du directeur général, adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, diversité homme/femme du Conseil, diversité géographique, disponibilité et implication des administrateurs.
- Respect des actionnaires minoritaires : intérêt pour l'entreprise d'être cotée, mécanismes anti-OPA et transparence de l'information financière.
- Evaluation des risques extra-financiers : identification et gestion des risques extra-financiers, lutte contre la corruption et fiscalité responsable, exposition aux régimes oppressifs, qualité du reporting et du discours RSE de l'entreprise et dynamique positive de progrès sur les aspects ESG.

- **Environnement :**

- Politique et actions : existence d'une feuille de route environnementale (objectifs précis et datés permettant de dégager des tendances d'évolution), choix des indicateurs de cette feuille de route, niveau d'ambition de l'entreprise sur ses objectifs environnementaux, actions environnementales mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, existence d'un système de management environnemental et d'une politique pour protéger la biodiversité.

- Résultats : communication de l'entreprise sur les résultats de son plan d'action (résultats présentés sur longue période et tendances d'évolution), évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO2, consommation d'énergie, production et traitement de déchets dont déchets plastiques, utilisation de produits chimiques...) et investissements réalisés afin de réduire son impact environnemental.
- Fournisseurs : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, contrôle des fournisseurs et accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques.
- Impact environnemental des produits : impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, démarche d'écoconception, existence d'analyses de cycle de vie des produits, économie circulaire, part verte du chiffre d'affaires de l'entreprise et gestion de la fin de vie des produits.

- **Social :**

- Fidélisation et progression : attractivité de la marque employeur, capacité à recruter, satisfaction des salariés, politique de fidélisation des salariés, gestion des carrières, politique de formation et potentiel de rétention des salariés.
- Protection : lutte contre les discriminations, diversité, protection des salariés en matière de santé et de sécurité, qualité du dialogue social et accompagnement des salariés en cas de restructuration.
- Fournisseurs : exposition des fournisseurs aux risques sociaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques et contrôle des fournisseurs.
- Impact social des produits : impact social des produits pour le client et pour la société (par exemple : coûts évités) et accessibilité des produits.
- Relations avec la société civile : approche philanthropique de l'entreprise (dont mécénat de compétences), relations avec les communautés locales, satisfaction client et participation à des initiatives de place dans le domaine de la RSE.

Ces OPC utilisent les critères de gouvernance comme détaillés ci-dessus, car l'analyse de cette dimension reste totalement internalisée, sans recours à une agence de notation extra-financière, et réalisée intégralement par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier.

Quant aux critères environnementaux et sociaux utilisés, ils peuvent différer de ceux présentés précédemment car dans le cadre de ces OPC, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research qui a sa propre grille d'analyse de ces critères. Ceux-ci sont adaptés au secteur et aux enjeux de chacune des entreprises analysées. En cas d'absence de Recherche ESG de MSCI disponible sur certaines entreprises, l'analyse ESG est alors internalisée dans son intégralité et l'ensemble des critères détaillés ci-dessus sont utilisés.

L'ensemble de ces critères ESG permet de déterminer une note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque entreprise. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à cet aspect. Cette conviction est renforcée par le fait que toutes les analyses ESG produites par La Financière de l'Echiquier bénéficient d'une notation de la gouvernance réalisée intégralement en interne.
- **Environnement et Social** : Les critères liés à l'environnement et au social sont regroupés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
 - o Pour les entreprises industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - o Pour les entreprises de services : la note sociale contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

De plus, un malus de controverse ESG est pris en compte et vient impacter directement la note ESG. Vous trouverez le détail de ce malus dans le paragraphe 3.6 de ce Code de Transparence.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

A La Financière de l'Echiquier, nous sommes convaincus que le changement climatique a et aura un impact majeur sur notre société et sur les entreprises qui la composent. Par conséquent, il est essentiel que cette dimension fasse partie intégrale de notre analyse des risques environnementaux des entreprises de nos univers d'investissement. Cette analyse doit à la fois permettre de comprendre l'exposition de l'entreprise aux risques relatifs au changement climatique et la façon qu'elle a de les anticiper, de les gérer et de les réduire. C'est par exemple le cas des risques physiques résultants du changement climatique qui peuvent avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

Les principes et critères relatifs au changement climatique sont pris en compte de plusieurs façons dans nos OPC :

- **Au sein de la note ESG et en particulier de la note Environnementale** : Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leur impact sur le changement climatique et la biodiversité. La note Environnementale représente environ 20% de la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% de la note ESG d'un émetteur « Services ». Cette note ESG constitue un filtre plus ou moins contraignant au sein du processus de gestion de nos OPC intégrant des critères ESG dans leur gestion.
- **Au travers de l'analyse des intensités carbone des OPC** : Cette analyse est réalisée pour l'ensemble de nos OPC gérés de façon active. Elle permet aux gérants de piloter l'empreinte carbone de ses investissements. Dans le cadre des deux OPC concernés par ce Code de transparence, nous nous

sommes engagés à ce que leur intensité des émissions induites soit à tout moment supérieure à celle de leur indice de référence. Ce choix est cohérent avec la mise en œuvre de la Stratégie Climat et Biodiversité de La Financière de l'Echiquier qui nous engage à intégrer progressivement d'autres indicateurs climatiques à la gestion des OPC, en commençant par les OPC labellisés ISR.

La **protection de la biodiversité** faisant partie intégrante de la lutte contre le changement climatique, nous avons décidé en 2021 de renforcer l'intégration de cette dimension dans nos décisions d'investissement. Pour cela, nous avons commencé par **identifier les secteurs pour lesquels la biodiversité est un enjeu matériel** en créant une matrice sectorielle, développée à l'aide de la recherche disponible sur le sujet (outil ENCORE, grille de matérialité du SASB, rapports d'ONG, recherche de brokers...). Cette matrice nous permet d'identifier le degré d'impact de chaque secteur sur la biodiversité.

Sur cette base, nous avons intégré les enjeux de protection de la biodiversité de plusieurs façons dans nos analyses des entreprises, quand cet enjeu est matériel. Au sein de l'analyse ESG, nous avons tout d'abord intégré le thème de la biodiversité dans l'analyse de la politique environnementale des entreprises, au moyen d'une question spécifique à la gestion de la biodiversité.

Compte tenu du peu d'informations disponibles à ce jour sur la prise en compte de cet enjeu par les entreprises et du manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche sur la gestion de cet enjeu s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. A ce titre, nous avons rejoint fin 2020 l'initiative de la Fondation Finance for Biodiversity et nous sommes engagés, à l'horizon 2024, à intégrer des critères de biodiversité dans nos analyses, à mesurer l'impact de nos investissements, à les publier en toute transparence et à nous engager avec les sociétés sur le sujet.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

Quel que soit l'OPC concerné géré par La Financière de l'Echiquier, la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs comprend les étapes suivantes :

- **Travail préparatoire** : Le travail d'analyse ESG des émetteurs débute par une phase d'analyse documentaire grâce à l'ensemble des moyens internes et externes détaillés dans le paragraphe 3.2. Cette analyse préalable à l'entretien est guidée par la grille d'évaluation propriétaire couvrant l'ensemble des aspects ESG détaillés dans le paragraphe 3.3. Les gérants et analystes se concentrent principalement sur l'analyse de la gouvernance des entreprises, l'analyse des dimensions environnementales et sociales étant réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research.
- **Entretien ESG** : L'entretien ESG n'est pas obligatoire dans le processus de gestion. Il a lieu selon le souhait des gérants et analystes en charge de la valeur. Cependant, ils sont incités à aborder, durant leurs nombreuses rencontres avec les entreprises tout au long de l'année, les sujets ESG les plus « matériels » afin d'enrichir leur connaissance des entreprises. Les axes de progrès des entreprises, que les gérants et analystes rédigent systématiquement après chaque analyse ESG,

permettent de nourrir ces échanges. Dans le cas où certaines valeurs de l'univers d'investissement ne seraient pas couvertes par MSCI ESG Research (principalement petites entreprises), il est commun que cet entretien ait lieu.

- **Synthèse et Evaluation** : A l'issue du travail préparatoire et/ou de l'entretien ESG, une synthèse de toutes les informations obtenues est réalisée. Elle nous permet à la fois d'établir le compte rendu qualitatif de notre analyse, d'assurer le suivi de l'entreprise dans le temps mais également d'en réaliser l'évaluation quantitative permettant de définir la note ESG de l'émetteur en question. Cette dernière est réalisée depuis 2007 selon une grille d'évaluation propriétaire qui repose sur les trois piliers traditionnels : Environnement, Social et Gouvernance.

Les particularités de notre méthodologie d'évaluation sont les suivantes :

- Elle couvre l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance, comme détaillé dans le paragraphe 3.3.
- Un poids important est consacré à la gouvernance au sein de la note ESG (environ 60%) et en particulier à l'évaluation de la compétence de l'équipe dirigeante.
- Le poids des notes Environnement et Social au sein de la note ESG varie selon le type d'activité - « Industrie » ou « Services » - de l'entreprise (i.e. voir tableau ci-dessous).
- Nous ne normalisons pas nos notes ESG (par taille de capitalisation, par secteur...)
- Le poids donné à chacune des sous-thématiques des piliers a été déterminé par l'équipe de Recherche IR de La Financière de l'Echiquier.
- L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.
- L'existence d'un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG et sanctionner les entreprises controversées sur les aspects ESG.

Afin de faciliter l'élargissement de la couverture ESG des émetteurs pour l'ensemble de nos univers d'investissement, nous nous appuyons sur la recherche de MSCI ESG Research pour la notation des émetteurs sur les critères environnementaux et sociaux. Les notes environnementales et sociales – si elles sont disponibles - sont alors intégrées dans notre grille propriétaire d'évaluation ESG des émetteurs. La plateforme nous épaulé également dans l'analyse des controverses, en particulier sur les aspects de gouvernance. Un système d'alerte de suivi des controverses a été mis en place sur la plateforme MSCI ESG Research, comme détaillé dans le paragraphe 3.6 de ce Code de Transparence. Excepté cela, le modèle de notation reste strictement le même que dans le cadre des OPC labellisés ISR (pondérations, critères...). Si sur certains émetteurs, principalement les petites entreprises et les émetteurs obligataires non cotés, la recherche de MSCI ESG Research n'est pas disponible, la notation ESG est alors internalisée dans son intégralité. Chacune des analyses ESG produites est contrôlée par l'équipe de Recherche IR avant publication dans notre base de données et cela dans un double objectif de formation continue des équipes et d'homogénéisation des pratiques de notation au sein de la gestion.

NOTE ESG GLOBALE	INDUSTRIE	SERVICE
NOTE GOUVERNANCE	62,50%	62,50%
x Compétence de l'équipe dirigeante	50%	50%
x Contre-pouvoirs	17%	17%
x Respect des actionnaires minoritaires	16%	16%
x Evaluation risques extra-financiers	17%	17%
NOTE RESPONSABILITÉ	37,50%	37,50%
NOTE ENVIRONNEMENT	50%	34%
x Politique environnementale & actions	33%	33%
x Résultats	33%	33%
x Fournisseurs	17%	17%
x Impact environnemental des produits	17%	17%
NOTE SOCIAL	50%	66%
x Fidélisation & progression	34%	34%
x Protection des salariés	33%	33%
x Fournisseurs	11%	11%
x Impact social des produits	11%	11%
x Relations avec la société civile	11%	11%
NOTE DE CONTROVERSE	max. - 20%	max. - 20%

- **Engagement** : En 2013, nous avons formalisé notre démarche d'engagement basée sur le suivi des progrès ESG des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Cela nous permet de valoriser en priorité les entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration (approche dite « Best Effort »). Cette démarche s'articule autour de trois principaux axes :
 1. Notre entretien ESG initial avec les entreprises est déterminant pour bien comprendre les enjeux extra-financiers auxquels elles sont confrontées.
 2. A l'issue de l'entretien, nous établissons avec nos interlocuteurs deux ou trois sujets prioritaires sur lesquels des améliorations sont attendues. Ces objectifs sont appelés « axes de progrès ». Nous souhaitons que les objectifs partagés avec l'entreprise soient réalistes, mesurables et contrôlables. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et transmis à l'entreprise.
 3. Lors de l'entretien de suivi qui a lieu en moyenne tous les deux ans, nous apprécions ensemble les progrès accomplis sur la base des objectifs formalisés auparavant (axes de progrès atteints, partiellement atteints ou non atteints), et redéfinissons ensemble les prochains axes de progrès.

Cette démarche est menée de façon rigoureuse et systématique auprès de tous les émetteurs présents dans les portefeuilles des OPC actions labellisés ISR.

En complément de l'approche d'engagement individuel avec les entreprises, La Financière de l'Echiquier a initié en 2019, une démarche d'engagement collaboratif, aux côtés d'autres acteurs comme par exemple des sociétés de gestion. Plusieurs initiatives ont été rejointes nous permettant d'aborder avec les entreprises des thématiques pouvant plus difficilement être abordées individuellement. Vous retrouverez le détail des initiatives auxquelles nous avons participé dans le paragraphe 2.7 de ce Code de Transparence ainsi que dans notre rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement.

- **Vote :** A La Financière de l'Echiquier, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. Dans ce cadre, nous sommes engagés, pour l'ensemble de nos OPC, à voter systématiquement, quel que soit le pourcentage de détention du capital ou des droits de vote. L'activité de vote repose sur une politique de vote propre à La Financière de l'Echiquier disponible en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ». Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social. La politique de vote de LFDE est en ligne avec les principes de SG 29 Haussmann.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG des émetteurs présents dans nos portefeuilles fait l'objet d'une révision tous les deux ans. Le temps du développement durable est un temps long. Par conséquent, les changements qui peuvent avoir lieu à l'échelle d'une entreprise sur les aspects ESG mettent généralement du temps à se concrétiser et n'ont que peu voire pas d'impact à court terme. Leurs effets sont visibles sur plus longue période. Nous avons donc décidé de faire le point tous les deux ans sur l'avancement des pratiques ESG des entreprises au sein de nos portefeuilles. Ces entretiens de suivi sont également l'occasion de vérifier que l'entreprise progresse en matière sociale, environnementale et de gouvernance et en particulier sur les axes de progrès que nous avons définis ensemble deux ans auparavant. La note de compétence de l'équipe dirigeante, élément central de notre note de gouvernance, peut quant à elle être mise à jour de façon plus régulière en cas de changement de directeur général.

A La Financière de l'Echiquier, la gestion des controverses ESG sur les émetteurs est réalisée, par nos équipes, avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research, de la façon suivante :

- Lors de l'analyse ESG des entreprises : Depuis 2017, notre méthodologie d'analyse ESG intègre un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG. Cela nous permet de sanctionner plus directement les entreprises dont nous considérons qu'elles méritent de voir leur note ESG réduite à la suite d'une ou plusieurs controverses significatives. De plus, l'historique des controverses ESG de l'entreprise viendra impacter notre vision de celle-ci sur les trois piliers ESG. Ce malus ne sanctionne que les controverses de gouvernance et est d'un maximum de 1 point. Cette différence s'explique par le fait que MSCI ESG Research intègre et pénalise, directement dans ses notes environnementales et sociales, les controverses que pourrait avoir un émetteur sur ces deux dimensions.
- Lors du suivi des entreprises en portefeuille : Un suivi quotidien des controverses ESG des entreprises de nos portefeuilles est réalisé par nos équipes avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research. Dans ce cadre, un système d'alerte de suivi des controverses a été mis en place sur la plateforme MSCI ESG Research pour notifier directement les gérants et les équipes de gestion en cas de nouvelles

controverses ESG sur leurs valeurs et/ou en cas d'une évolution (amélioration ou dégradation) du niveau de gravité des controverses. Après avoir établi un dialogue avec l'entreprise afin de juger de son niveau de gravité, une controverse significative sur un émetteur aura un impact direct sur sa note ESG. Dans le cadre des OPC labellisés ISR, si la controverse a lieu alors que l'émetteur est déjà présent dans notre portefeuille, sa note ESG sera revue à la baisse. Si celle-ci passe alors sous le seuil d'éligibilité de 5,5/10, sa sortie du portefeuille sera réalisée dans un délai d'un mois, dans le meilleur intérêt des porteurs.

- Par le Comité éthique: Le Comité éthique est un dispositif interne au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. Créé en 2018, il a pour objectif d'aborder les sujets de controverse (au niveau des entreprises et des secteurs) qui se présentent à nous, aussi bien en interne qu'en externe. Le Comité peut trancher mais doit surtout démontrer aux différentes parties prenantes de La Financière de l'Echiquier (clients, collaborateurs...) que nous agissons en conscience sur tous ces sujets. Ce Comité est un lieu d'échange. Ses débats et conclusions sont partagés au travers de comptes rendus, au sein de notre communauté, sur une plateforme dédiée. Il nous permet de progresser collectivement vers une meilleure gestion de nos risques et de préserver notre réputation.

Les membres permanents siégeant à ce Comité sont les suivants : directeur général, directeur de la gestion, responsable du contrôle interne, directeur de la gestion privée et directeur de la communication. Bien que ce comité ne soit composé que de personnalités internes à La Financière de l'Echiquier, il se réserve le droit de consulter des experts externes pour s'informer sur des thématiques qui feraient l'objet d'un échange lors du dit Comité. En fonction des cas abordés, le gérant concerné ainsi qu'un membre de l'équipe de Recherche IR seront également présents pour exposer et débattre sur des aspects extra-financiers autour du cas traité.

Le Comité éthique se réunit au minimum une fois par an pour faire le point sur la liste des valeurs et des secteurs exclus au sein de La Financière de l'Echiquier ainsi qu'au cas par cas en fonction des besoins soulevés. Il peut se tenir à la demande de n'importe quelle partie prenante de l'entreprise dont la requête aura été jugée légitime par l'équipe de Recherche IR.

Les cas traditionnels de tenue du comité éthique sont les suivants : définition des listes d'exclusions, interrogations de clients, apparition d'une controverse grave au sein d'une entreprise détenue dans un portefeuille ainsi que les nouveaux cas d'investissement sur des entreprises très controversées.

Si la décision du comité éthique est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum d'un mois pour sortir la position, dans le meilleur intérêt de nos porteurs.

Le travail de sensibilisation et de formation des équipes de gestion autour de l'ISR a pour objectif de leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée de l'analyse ESG dans l'étude des risques et des opportunités de leurs cas d'investissement. L'attention permanente de l'équipe de Recherche IR à cet égard est essentielle afin de renforcer la prise de conscience de chacun sur ces sujets et ainsi de limiter au maximum le recours au Comité éthique.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

FILTRE EXCLUSION :

Conformément à la Politique sectorielle Défense/Armements Controversés du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, armes à uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables), sont exclues de l'univers d'investissement du fonds.

En conformité avec la politique sectorielle « charbon thermique » du Groupe Société Générale, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises dont le chiffre d'affaires est à plus de 5% lié à l'extraction de charbon thermique ainsi que les sociétés actives dans le secteur énergétique et dont plus de 5% de la production d'électricité provient du charbon.

En outre et au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Les fonds excluent également les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le ou les secteurs suivants : l'armement, le tabac, les énergies fossiles, le cannabis à usage récréatif, la pornographie et les jeux d'argents.

FILTRE NOTATION ESG :

Par ailleurs, les fonds labellisés ISR présentés dans ce Code de transparence intègrent de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- *Indicateurs environnementaux* : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- *Indicateurs sociaux* : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre

la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, impact social des produits pour le client et pour la société, relations avec la société civile.

- *Indicateurs de gouvernance* : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, évaluation des risques extra-financiers.

Après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, les fonds appliquent un filtre de note ESG. Ces dernières doivent avoir au minimum une note ESG supérieure ou égale à 5,5/10. Ainsi, la politique d'exclusion ainsi que la note ESG minimum du fonds doivent permettre d'exclure au moins 20% de son univers d'investissement.

Ces notations sont déterminées par le Délégué de la Gestion Financière, au travers d'une méthodologie propriétaire et appliquées à l'ensemble du portefeuille.

Une note ESG sur une échelle de 10 est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- *Gouvernance* : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique du Délégué de la Gestion Financière qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- *Environnement et Social* : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
 - Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de « Responsabilité » tandis que la note « Environnement » représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative.

Par ailleurs, dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par le Délégué de la Gestion Financière pour les fonds, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Ainsi, la poche actions du portefeuille sera investie à 100% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Délégué de la Gestion Financière.

Cette approche ISR aboutit à une réduction de l'univers de départ de chacun des fonds d'au moins 20%. Les univers de départ sur lequel se base le calcul du taux de sélectivité sont les suivants :

- Pour SG Echiquier Actions France Diversifié ISR : Toutes les sociétés cotées de l'Union Européenne ayant une capitalisation boursière comprise entre 1 et 10 milliards euros.
- Pour SG Echiquier Actions Europe Mid Cap ISR : Toutes les sociétés françaises qui composent l'indice "CAC All Tradables".

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

Dans la construction de portefeuille, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein de la note Environnementale. Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leurs impacts sur le changement climatique. La note Environnementale impacte environ 20% la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% la note ESG d'un émetteur « Services ». La note ESG constitue un filtre, plus ou moins restrictif au sein du processus de gestion de l'ensemble de nos OPC gérés de façon active comme décrit précédemment.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, l'intensité des émissions induites des émetteurs rentre à présent en jeu dans la construction de portefeuille de façon à ce que l'intensité des émissions induites de l'OPC soit à tout moment meilleure que celle de son indice de référence.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre des OPC labellisés ISR actions, aucun n'émetteur ne peut être investi s'il n'a pas fait préalablement l'objet d'une analyse ESG. Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille pour ces OPC est donc en permanence de 100%.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Notre process d'évaluation ESG sera mis à jour de façon annuelle. Cela nous permet de l'adapter aux évolutions des pratiques ESG des entreprises ainsi qu'aux évolutions des pratiques du marché de l'ISR. Concernant les deux fonds présentés dans ce Code de transparence, le process d'évaluation n'a pas subi de modification au cours des douze derniers mois.

Au cours des derniers mois, plusieurs changements ont affecté les processus de gestion des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier :

- Exclusions : Ajout de l'huile de palme et des biocides à la liste des secteurs exclus pour l'ensemble des OPC à impact. Cette décision a été prise dans le cadre de notre renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans notre processus de gestion des OPC. A ce titre, il a été établi tout investissement dans les sociétés suivantes était interdit :
 - o Huile de palme : Sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production ou la distribution d'huile de palme,
 - o Biocides : Sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la recherche, la production ou la distribution de biocides (pesticides, rodenticides, insecticides et produits antifouling enduits sur les bateaux pour éviter que les organismes aquatiques se fixent à la coque).

- Exclusions : Ajout des hydrocarbures non conventionnels et controversés (seuils de tolérance de 10% de la production d'hydrocarbures et de 5% des plans d'expansion) à la liste des secteurs exclus pour l'ensemble des OPC depuis juillet 2022.
- Doctrine d'impact de LFDE : Lancée en 2021, cette doctrine d'impact s'inspire des premiers travaux du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et de France Invest ainsi que du Global Impact Investing Network (GIIN). Son objectif est de donner un cadre aux stratégies d'investissements à impact, de LFDE. La doctrine d'impact se fonde sur trois piliers :
 - o l'Intentionnalité : l'intention de générer un impact environnemental et/ou social positif est le point de départ de toute démarche d'investissement d'impact. Sa mise en oeuvre s'appuie sur une thèse d'impact, la définition d'objectifs d'impact ex ante associés à des indicateurs précis, une gouvernance robuste, des ressources internes dédiées...
 - o l'Additionnalité : il s'agit de la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. Elle se traduit notamment pour LFDE par une détention longue du capital des entreprises investies, par un dialogue continu avec les entreprises...
 - o la Mesurabilité : la mesurabilité de l'impact des investissements et de l'impact de l'OPC est cruciale afin d'accroître la transparence sur la réalité de l'impact des investissements des clients, mais aussi pour suivre l'avancement des objectifs d'impact préalablement établis. Ces mesures, réalisées avec l'appui d'experts indépendants, sont intégrées dans le schéma de rémunération des gérants des OPC à impact.

L'ensemble des OPC à impact lancé par La Financière de l'Echiquier doivent répondre à cette doctrine d'impact.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds ne pratiquent pas d'opérations de prêt/emprunt de titres.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures sur indices listés (entre 0 et 10% de l'actif net)

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les FCP peuvent investir jusqu'à 10% maximum de leur actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens. Les FCP peuvent également investir à hauteur de 10% maximum de leur actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le cas échéant, une attention particulière est apportée au choix de ces OPC afin d'assurer - dans la mesure du possible - leur cohérence avec la politique d'investissement ISR de celui-ci.

Cette possibilité peut être utilisée pour deux objectifs distincts :

- **Objectif de liquidités :** L'investissement dans des OPC est principalement utilisé pour répondre aux besoins liés aux placements de trésorerie. Dans ce cadre, les OPC sont exclus du calcul des mesures ESG et des mesures de performance ESG.
- **Objectif de performance :** De façon plus rare, l'investissement dans des OPC peut être utilisé afin d'obtenir une performance financière.
 - Dans ce cas, les OPC concernés sont exclus du calcul des mesures ESG et des mesures d'impact, dans la limite du ratio de 10% dédiés aux émetteurs non-notés sur des critères ESG, au sein des OPC ISR, autorisé par le cahier des charges du label ISR de l'Etat Français.
 - Au-delà de ces 10%, une transposition de la performance extra-financière (ESG et indicateurs de performance ESG) des émetteurs au sein du portefeuille de chaque OPC investi, devra être réalisée et intégrée à la performance extra-financière globale du portefeuille.

Le placement de trésorerie peut également être réalisé via des billets de trésorerie. Dans ce cadre, ils sont soumis aux règles de gestion ESG suivantes : respect de la note ESG minimum et secteurs et pratiques exclus, propres à chaque OPC. Ils sont pris en compte uniquement dans les mesures ESG présentes dans nos reportings.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

A propos de SG 29 Haussmann

L'équipe de gestion des risques de SG29 a comme objectif de s'assurer ex-post que les restrictions en termes extra-financiers de l'univers sont bien respectées.

Exclusion des instruments financiers typés « Armements controversés » ou « Charbon Thermique »

Cet univers d'exclusion est fourni par le Secrétariat Général du Groupe à fréquence trimestrielle. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle.

- Exclusion des instruments financiers typés « Tabac »

Cet univers d'exclusion est fourni par le Secrétariat Général du Groupe à fréquence trimestrielle. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle sur l'ensemble des instruments détenus par SG 29 HAUSSMANN.

Exclusion des Controverses Très sévères (Rouge)

MSCI ESG fournit la liste des sociétés en controverses très sévères (rouge) sur la base de sa méthodologie. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs et groupes émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle.

Couverture rating ESG

Le contrôleur devra s'assurer que le portefeuille soit composé au minimum à 90% d'instruments financiers ayant une note ESG. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle.

Sélectivité de l'univers d'investissement

Le contrôleur devra s'assurer qu'à partir de l'approche ISR du fonds, l'univers investissable du fonds est réduit d'au moins 20%. Ce contrôle est réalisé à fréquence trimestrielle.

Notification des dépassements

En cas de titres en dehors de l'univers d'investissement, le contrôleur envoie une alerte à l'équipe RCCI pour lui notifier les anomalies relevées.

L'équipe RCCI enverra les demandes de régularisation à la gestion. Dans le cas d'argumentaires dûment documentés, les positions pourront être conservées. Dans le cas contraire, les positions devront être clôturées dans un délai raisonnable (3 mois maximum) dans l'intérêt des clients concernés.

A propos de La Financière de l'Echiquier

Tout d'abord, au-delà des procédures de contrôles, l'ensemble des décisions sur des sujets politiques et/ou réglementaires, en lien à l'Investissement Responsable, sont prises en concertation avec l'équipe en charge du contrôle interne de La Financière de l'Echiquier et en adéquation avec les principes des UN PRI.

La Financière de l'Echiquier a mis en place un de contrôles additionnels afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Dispositifs de contrôle interne :

- **Contrôles de premier niveau :**
 - **Equipe de Recherche IR** : L'équipe de Recherche IR est en première ligne concernant le contrôle du bon respect de la méthodologie d'analyse ESG ainsi que des règles de gestion ESG par les gérants des OPC labellisés ISR. Son rôle est de sensibiliser les membres de l'équipe de gestion au respect de ces contraintes. De plus, sa vigilance et sa rigueur dans l'attribution des notes ESG aux émetteurs visent à éviter toute non-conformité. Divers outils sont mis à disposition de l'équipe de gestion par l'équipe de Recherche IR afin de les aider à piloter leur performance ESG de leurs portefeuilles ex-ante (note ESG moyenne pondérée du portefeuille et indicateurs de performance ESG engageants détaillés dans le paragraphe 6.2).
 - **Contrôle pré-trade** : Les contrôles pré-trade sont effectués par notre logiciel de passage d'ordre (OMS - Order Management System) auquel les gérants transmettent les ordres d'achat et de vente de valeurs au sein des portefeuilles des OPC.
 - **Exclusions** : Pour l'ensemble des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier, un contrôle pré-trade est réalisé afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, propres à chaque OPC. Des listes d'émetteurs à exclure nous sont fournies par MSCI ESG Research et pour le charbon thermique par l'ONG allemande Urgewald (cf. Global Coal Exit List). Elles sont intégrées dans notre logiciel de passage d'ordres (OMS - Order Management System) qui bloque automatiquement tout achat de valeur présente dans ces listes. Le contenu de ces listes est rigoureusement mis à jour de façon trimestrielle (pour MSCI ESG Research) et de façon annuelle (pour Urgewald) par l'équipe en charge du Contrôle interne. Si une valeur en portefeuille devient non investissable, au regard des règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, une feuille de route de sortie de la valeur sera établie avec le gérant, dans le meilleur intérêt du porteur, dans un délai d'un mois maximum. En aucun cas cette valeur ne pourra être renforcée au sein du portefeuille en question.

- **Notes ESG** : Dans le cadre des OPC labellisés ISR actions, ce logiciel bloque automatiquement tout achat de valeur qui n'aurait pas la note ESG suffisante pour intégrer les OPC labellisés ISR ou qui n'aurait pas de note ESG. Ce blocage est permis par la formalisation et l'intégration rigoureuse de l'ensemble des notes ESG dans notre base de données, sous le contrôle de l'équipe de Recherche IR.
 - **Contrôle post-trade** : Les contrôles post-trade sont effectués grâce à notre logiciel de gestion de portefeuille (PMS - Portfolio Management System) qui effectue de façon quotidienne un ensemble de contrôles sur les différents portefeuilles des OPC. Ce niveau de contrôle peut permettre d'identifier tout dysfonctionnement des précédents contrôles. En cas de non-conformité, les équipes « Middle Office » et « Risques » sont immédiatement alertées par l'outil interne. Après analyse de la situation et si la non-conformité est avérée, une alerte est directement envoyée aux gérants de l'OPC concerné (copie au département en charge du contrôle interne). En cas d'absence d'action corrective menée par les gérants, un processus d'escalade sera mis en place. Le directeur de la gestion sera informé de la situation ainsi que si besoin, l'ensemble du comité de direction.
 - **Notes ESG** : Un contrôle quotidien porte sur la présence éventuelle de notes ESG inférieures au seuil défini au sein des portefeuilles des OPC. Il permet entre autres de mettre en évidence la présence en portefeuille d'émetteurs dont la note ESG est passée sous le seuil minimum requis suite à sa mise à jour. Dans ce cas particulier et à partir de la date de mise à jour de la note ESG de l'émetteur, aucun renforcement sur la valeur en question n'est possible et les gérants disposent - dans le meilleur intérêt du porteur - d'un délai de 6 à 12 mois maximum pour désinvestir.
 - **Pays** : Un contrôle selon les mêmes modalités est en place pour l'ensemble des OPC gérés de façon active par La Financière de l'Echiquier afin de vérifier qu'aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises domiciliées dans les pays cités dans les listes suivantes, pour des motifs fiscaux :
 - [La liste de l'Etat français des Etats et Territoires Non Coopératifs \(ETNC\)](#)
 - [La liste de l'Union Européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales](#)

Une vérification trimestrielle menée par l'équipe en charge de la gestion des risques permet de s'assurer de la bonne mise à jour de ces listes dans notre système.
- **Contrôle de second niveau** : L'équipe en charge du Contrôle interne de La Financière de l'Echiquier a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place -décrits ci-contre - afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles labellisés ISR avec les règles ESG fixées pour leur gestion. Les OPC seront soumis à un contrôle semestriel de la part du département en charge du contrôle interne. Ces contrôles permettront de vérifier en particulier l'existence d'une notation ESG pour l'ensemble des émetteurs ainsi que le respect du seuil minimum de note ESG pour chaque OPC. Pour les OPC labellisés ISR, dans le cadre du suivi des indicateurs de performance ESG engageants (paragraphe 6.2) du cahier des charges du label ISR, l'équipe effectuera un contrôle aléatoire, au moins une fois par an. Il permettra de s'assurer qu'en dehors des échéances semestrielles de reporting, la performance des OPC sur les indicateurs de

performance ESG engageants choisis soient supérieure à celle de leurs indices de référence. En cas de non-conformité constatée lors de ce contrôle, l'équipe de gestion de l'OPC devra effectuer les changements nécessaires au sein de son portefeuille - dans le meilleur intérêt du porteur - dans un délai maximum de 3 mois.

Dispositifs de contrôle externe :

Dans le cadre des OPC détenteurs du label ISR de l'Etat français, des contrôles externes sont réalisés par le labellisateur. Il s'agit en ce qui nous concerne du cabinet d'audit indépendant EY. Le label ISR est obtenu pour une durée de trois ans. Des contrôles ont lieu tous les ans « sur pièces » et tous les trois ans « sur site ». Ils ont pour objectif de vérifier la conformité de nos OPC avec les pratiques et les règles mises en avant au sein du code de transparence ainsi que le respect de nos obligations de reporting.

En juin 2018, l'intégralité des activités de La Financière de l'Echiquier relatives à l'investissement responsable (processus internes, reporting et communications externes) a fait l'objet d'un contrôle de la part de KPMG, dans le cadre de l'externalisation des tâches de contrôle périodique de la société de gestion. A l'issue de ces contrôles, aucune anomalie significative n'a été détectée et les axes d'amélioration identifiés ont été pris en compte par l'équipe de Recherche IR.

En juillet 2019, dans le cadre de son obligation de contrôle de la société de gestion, une mission d'appréciation thématique sur la gestion ISR a été réalisée par BNP Paribas Securities Services (dépositaire de nos OPC). Son objectif était de s'assurer de l'adéquation entre nos engagements sur le sujet de l'investissement responsable et notre organisation interne. A son issue, l'ensemble des items analysés se sont révélés satisfaisants et aucune recommandation n'a été formulée.

6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

Les notes ESG utilisées pour évaluer la qualité ESG des OPC reposent sur une méthodologie propriétaire d'analyse ESG dont le processus est décrit dans les paragraphes 3.3 à 3.5. Celle-ci a la particularité de faire la part belle à la gouvernance qui représente environ 60% de la note ESG et dont l'analyse est intégralement internalisée.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la qualité ESG des portefeuilles est communiquée mensuellement au sein du reporting financier de chaque OPC, qui contient deux pages d'indicateurs extra-financiers. La performance ESG des OPC est ainsi évaluée au travers des critères suivants :

- Pourcentage des valeurs en portefeuille couvertes par une analyse ESG
- Taux de sélectivité de l'OPC
- Notes ESG moyenne pondérée de l'OPC comparée à son univers de départ
- Top 5 des meilleures notes ESG en portefeuille (avec le détail des notes des piliers E, S et G)
- Comparaison de la répartition des notes ESG de l'OPC avec celle de son univers de départ
- Comparaison des notes Environnementale, Sociale et de Gouvernance moyennes pondérées de l'OPC avec celles de son univers de départ

Tous ces critères font l'objet d'une mise à jour mensuelle ou a *minima trimestrielle*. La cadence de mise à jour de chaque indicateur est précisée au sein du reporting mensuel de chaque OPC.

6.2. Quels indicateurs de performance ESG sont utilisés par les fonds ?

Dans le cadre de la mise à jour du cahier des charges du label ISR de l'Etat Français du 23/10/2020, les OPC labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs de performance ESG par rapport à leur indice de référence. Ces deux indicateurs sont appelés « indicateurs de performance ESG engageants ».

Concernant la méthodologie de La Financière de l'Echiquier, pour l'ensemble de nos indicateurs de performance ESG :

- La performance de chaque OPC est comparée à celle de son indice de référence.
- La mesure de la performance est calculée de façon pondérée, à la fois pour le portefeuille de l'OPC et pour son indice de référence.
- Le poids de chaque émetteur en portefeuille est repondéré, l'investissement dans des OPC et les liquidités (dont billets de trésorerie) n'étant pas pris en compte dans le calcul des mesures d'impact, en ligne avec les exigences du cahier des charges du label.

La communication de l'ensemble de ces indicateurs est faite au sein du reporting financier mensuel de chaque OPC et leur mise à jour est réalisée mensuellement.

- **Indicateur Environnemental – Intensité des émissions induites** : Nous communiquons l'intensité des émissions induites tous scopes de nos OPC (en comparaison avec leur indice de

référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. **Nous avons choisi cet indicateur comme premier indicateur de performance ESG engageant** (taux de couverture obligatoire du portefeuille supérieur ou égal à 90%) pour les deux OPC, en cohérence avec la mise en œuvre de la Stratégie Climat et Biodiversité de la Financière de l'Echiquier. Cet indicateur, par ailleurs recommandé par la TCFD, nous permet de nous aligner avec les meilleures pratiques du secteur. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\text{Intensité des émissions induites du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

- **Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG** : Nous communiquons l'exposition aux controverses ESG des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles. Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Ainsi, nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance. Le score global de controverse qui est retenu pour chaque entreprise est le score le plus sévère qui aura été attribué à un de ses piliers, sur une échelle de 0 à 10. **Nous avons choisi cet indicateur comme second indicateur de performance ESG engageant** (taux de couverture obligatoire du portefeuille supérieur ou égal à 70%) pour nos deux OPC. En effet, une entreprise avec une gouvernance saine, ayant intégrée le développement durable au cœur de sa stratégie et accordant une attention particulière à ses parties prenantes réduit ses risques de faire face à des controverses et c'est ce que nous souhaitons illustrer par cet indicateur. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\text{Score de controverses ESG du portefeuille} = \sum_{i=1}^n (\text{Score de controverse}_i \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille}_i)$$

- **Indicateur Environnemental – Revenus des solutions à impact durable** : Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\sum_{k=1}^n \frac{\text{Somme des CA dédiés aux thématiques liées au changement climatique}}{\text{Somme des CA}} * \text{poids}_k$$

- **Indicateur de Gouvernance - Féminisation du conseil** : Nous analysons le taux de féminisation des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles. Ainsi, nous souhaitons mesurer si les entreprises investies sont mieux-disantes que celles de l'univers d'investissement de chacun des fonds en termes de présence de femmes au sein du conseil. Ces chiffres reflètent bien entendu les différences de législation entre les pays mais aussi le niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\sum_{k=1}^n \frac{\text{Nombre de femmes au conseil}}{\text{Nombre total de membres au conseil}} * \text{poids}_k$$

- **Indicateur de Droits Humain - Conformité au Pacte mondial des Nations Unies** : Ce facteur indique si la société respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass. 0 signifie que les entreprises sont en conformité.
- **Indicateur Social – Pourcentage de licenciement** : Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, ayant subi des licenciements importants (> 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

Sommes des poids des entreprises ayant subi des licenciements importants

Pour tout savoir sur les différents contrôles associés aux indicateurs de performance ESG engageants, rendez-vous au paragraphe (5.1) de ce Code de transparence.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

La documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et les différents reportings incluant les dimensions ESG se trouvent sur les pages des FCP :

Page dédiée à chaque OPC sur le site internet SG 29 Haussmann :

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/>

Les supports qui permettent d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de transparence SG LFDE
- Brochure commerciale
- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 6 mois)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique de vote et d'engagement des fonds SG Echiquier est disponible en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ».

SG 29 Haussmann publie annuellement les rapports de vote qui sont disponibles en accès public sur le site Internet de **SG29 HAUSSMANN**. <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/>

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Haussmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Haussmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Haussmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Agréée par l'AMF en 2006, SG 29 Haussmann, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle privée.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.